



INFORMATIONS CONCERNANT LES TABLEAUX OG BNC

OG BNC 00	A remplir uniquement par votre expert-comptable (si vous y avez recours)
OG BNC ID 00	Renseigner le nom de votre éditeur et logiciel comptable Attester que votre comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale
OG BNC 01	Renseignements divers, informations relatives aux locaux et aux véhicules utilisés à titre professionnel (remplir le tableau uniquement si vous avez déduit les frais réels concernant votre/vos véhicules)
OG BNC 02	Détail des postes (déduction forfaitaire pour les médecins du secteur 1 et autres)
OG BNC 03	Frais mixtes : détail des divers à réintégrer Mode de réintégration des dépenses mixtes : Mode 1 : Extra comptable : total de la dépense déduit en charges, puis réintégration de la partie non déductible à la ligne 36 « divers à réintégrer » de la 2035 B Mode 2 : Comptable en décote directe : seule la partie professionnelle est portée en charges (partie non professionnelle comptabilisée en prélèvements personnels)
OG BNC 04	Tableau de concordance entre la comptabilité et la déclaration 2035
OG BNC 05	A compléter si votre comptabilité est tenue selon les règles créances/dettes et que vous êtes assujetti(e) à la TVA
OG BNC 06	A compléter si votre comptabilité est tenue selon les règles recettes/dépenses et uniquement si votre chiffre d'affaires figurant sur les déclarations de TVA est différent de celui déclaré sur l'imprimé de la 2035
OG BNC 07	Détail des charges professionnelles personnelles des associés de sociétés ou de groupements d'exercice <ul style="list-style-type: none"> • Un imprimé OG 07 par associé A noter : concerne les SCP, SDF, Ne pas remplir pour les associés de SCM et partage de frais communs
OG BNC 08	Zones libres